



**DESCRIPTION DES NIVEAUX DE REFERENCE
POUR LES LANGUES NATIONALES ET REGIONALES (DNR)**

Guide de réalisation

Version 2

Novembre 2005

**Division des Politiques linguistiques
DG IV - Conseil de l'Europe, Strasbourg**

Division des politiques linguistiques

Direction Générale IV
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

e-mail: decs-lang@coe.int

Fax : +33 388 41 27 06

Sites Internet

Conseil de l'Europe : www.coe.int

Division des politiques linguistiques : www.coe.int/lang/fr

Portfolio européen des langues : www.coe.int/portfolio

Journée européenne des langues : www.coe.int/JEL

Centre européen pour les langues vivantes : www.ecml.at

DESCRIPTIONS DE NIVEAUX DE REFERENCE POUR LES LANGUES NATIONALES ET REGIONALES (DNR)

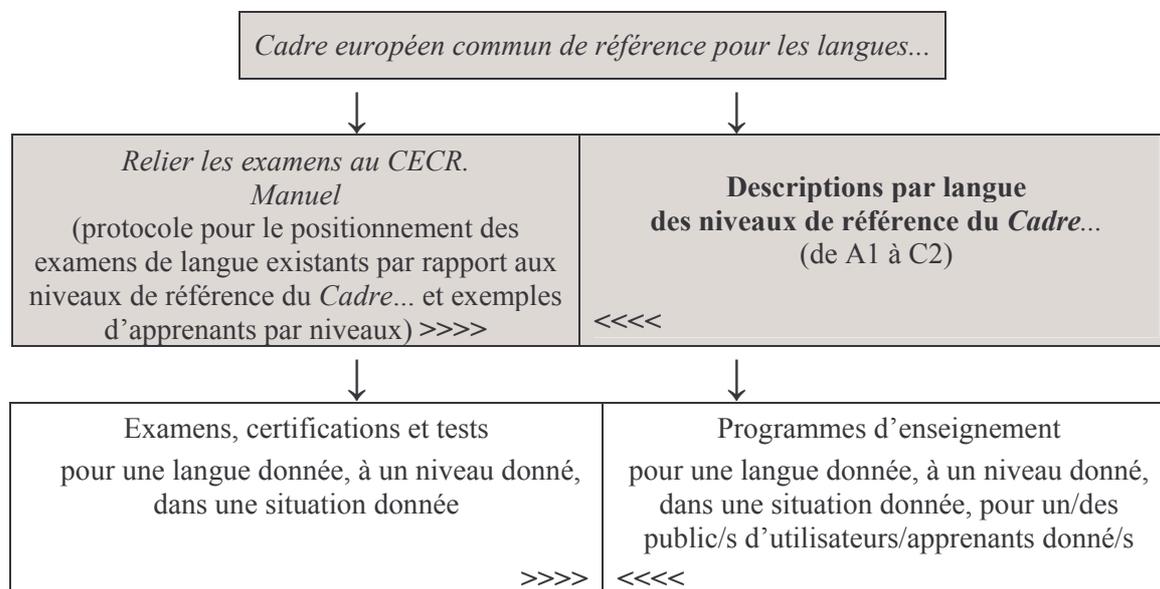
Projet de *Guide de réalisation*

Les descriptions par langue des niveaux de référence du *Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre, enseigner, évaluer*¹ (CECR) s'inscrivent dans la lignée des *Niveaux Seuils*. Elles tirent profit de cette expérience mais elles diffèrent des *niveaux seuils* en ce qu'elles sont directement articulées sur le CECR. En effet, leur fonction est de spécifier, pour une langue nationale ou régionale donnée, les niveaux du CECR, qui ont été établis indépendamment de quelque langue que ce soit.

Ces descriptions doivent présenter des traits communs :

- parce que la description de chaque niveau pour chaque langue procède d'un même document, qui est le CECR.
- parce qu'avec le CECR, le *Manuel* (pour relier les examens de langues au niveaux du CECR) et les vidéos/cédéroms qui donnent des échantillons de ces niveaux aux fins d'établissement d'épreuves de certification), ces descriptions constituent un **point d'ancrage** proposés par la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe pour la constitution de programmes de langues, qui soient cohérents entre eux, d'une langue à l'autre et par rapport aux instruments partagés existants
- parce que leur convergence est seule de nature à leur donner une crédibilité sociale et une valeur d'usage. Il est en effet illusoire d'estimer que l'établissement de ces descriptions de référence qui sélectionnent et distribuent un certain matériel verbal par niveau de compétence puisse relever uniquement de procédures tenues pour scientifiques : leur audience dépendra aussi du consensus qu'elles seront en mesure de créer auprès des professionnels concernés. Ceci d'autant plus que le CECR laisse aux décideurs la responsabilité de spécifier le matériel morpho-syntaxique².

L'objet du présent document est d'identifier ces points communs.



Relations entre les instruments du Conseil de l'Europe constituant des points de référence pour l'enseignement/apprentissage des langues.

¹ Conseil de l'Europe, 2001, *Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre, enseigner, évaluer*, Didier, Paris.

² Voir l'encadré utilisateurs du haut de la page 91, édition française, Didier.

1. Caractéristiques communes aux descriptions des niveaux de référence du CECR par langue (nationale ou régionale)

La fonction principale de ces instruments est de décrire/transposer dans une langue donnée les descripteurs du CECR, qui caractérisent les compétences des utilisateurs/apprenants (à un niveau donné), en matériel linguistique, propre à cette langue et considéré comme nécessaire à la mise en œuvre de ces compétences. Cette spécification est, en tout état de cause, une interprétation de ces descripteurs, auxquels on fait correspondre du matériel linguistique (permettant de réaliser des actes de langage, des notions générales, des notions spécifiques...).

1.1. Principes généraux communs

Ces descriptions répondent aux principes généraux suivants :

- Chaque description ou ensemble de descriptions de niveaux de référence pour une langue donnée met en œuvre des solutions et effectue des choix adaptés à la langue concernée
- Chaque ensemble de descriptions peut tirer profit des descriptions déjà réalisées pour d'autres langues, mais celles-ci ne sont pas établies sur la seule base de la traduction d'inventaires concernant une autre langue
- Chaque description d'un niveau de référence spécifie ce qui doit être considéré comme étant sa fonction et ce qui ne l'est pas, pour mettre en garde contre des utilisations abusives (par ex. : *Cette description du niveau A1 n'est pas un programme d'enseignement...*). En particulier, les auteurs sont particulièrement attentifs au fait qu'ils contribuent à créer une norme d'emploi de la langue, qu'ils le veuillent ou non, et que, de ce fait, ils sont investis d'importantes responsabilités.
- Chaque ensemble de descriptions de référence pour une langue donnée est destiné en particulier à ceux qui sont chargés des programmes d'enseignement. On précise si ces descriptions sont aussi destinées à des utilisateurs spécifiques (enseignants, par exemple) et si elles ont été réalisées en tenant compte d'apprenants particuliers (par ex. : jeunes enfants, résidents temporaires, adultes en situation professionnelle, enseignement de disciplines dans cette langue, personnes migrantes...).
- Chaque description d'un niveau de référence s'assure de la cohérence entre les différents inventaires qui la constituent, en particulier entre les actes de langage (qui sont parfois des énoncés) et les inventaires « grammaticaux », entre les actes de langage et les notions spécifiques (par ex. : inviter quelqu'un à faire quelque chose et le lexique des loisirs), entre les inventaires grammaticaux et les inventaires de notions générales... Cette cohérence est destinée à faciliter la consultation, l'extraction partielle de données et elle manifeste la complémentarité des inventaires : les sections du référentiel sont inter reliées (au moyen de renvois, par exemple), une même forme pouvant être classée dans plusieurs inventaires distincts.
- Chaque description d'un niveau de référence prévoit une forme d'ajustement dans la durée des inventaires proposés (en fonction des évolutions de la langue, par exemple...).
- Chaque description d'un niveau de référence précise ce qui est considéré comme inventaire ouvert (adaptable à certaines situations d'enseignement) et ce qui ne l'est pas (listes ouvertes ; chiffres ...).
- Les auteurs sont attentifs au fait que les descriptions sont destinées à servir de point de départ à l'élaboration de programmes d'enseignement de la langue concernée.
- Ils tiennent compte des lecteurs et des utilisateurs, en particulier en utilisant une terminologie explicite ; il revient aux auteurs de trouver la forme d'interaction appropriée avec les utilisateurs
- Les descriptions adoptent une terminologie grammaticale unique pour toutes les sections qui les constituent, d'un référentiel à l'autre, pour une même langue.

1.2. Eléments communs

Les descriptions des niveaux de référence pour une langue donnée présentent les caractéristiques communes suivantes :

- Chaque description pour chaque langue se rapporte à un niveau du CECR et à ses descripteurs : elle dresse l'inventaire du matériel linguistique qui permet de mettre en oeuvre les compétences ainsi définies et rend compte du choix de ces formes. Elle est nommée : *Description du niveau de référence [A1, A2, ...] pour [nom de la variété linguistique concerné]*.
- Chaque description pour un niveau de référence donné contient tout le matériel linguistique identifié dans les descriptions de niveau inférieur et uniquement ceux-ci par ex. : B2 comprend tous les éléments déjà répertoriés B1, A2 et A1).
- Chaque description d'un niveau pour chaque langue reçoit la même structure (ainsi que la même numérotation interne), à des fins de repérage et d'indexation informatique (par ex : 3 renvoie toujours au chapitre dit « Fonctions » et à ses éléments constitutifs, quel que soit le niveau décrit).
- Chaque description spécifie les inventaires de formes à considérer comme ouverts (c'est-à-dire que les éléments qui le constituent sont indicatifs) ou fermés (les éléments de l'inventaire sont fixes et supposés ne pas être modifiés), ceux qui sont nécessaires ou facultatifs. On peut ainsi proposer des inventaires nécessaires ouverts : telle sous-catégorie, lexicale par exemple, est considérée comme nécessaire mais son contenu est adaptable en fonction des situations d'enseignement (par ex., il faut des noms d'aliments en A1, mais leur liste n'est pas entièrement fixée).

Eléments *minimaux* communs

- Les descriptions pour différentes langues comportent, au minimum, des éléments communs qui sont, dans toute la mesure du possible, les suivants :
 1. un développement reprenant, en particulier les descripteurs du CECR (ainsi que ceux des modèles de *Portfolios européens des langues*) ou d'autres descripteurs et indiquant de manière explicite comment l'on passe de ceux-ci aux inventaires de formes
 2. un développement décrivant la/les démarche(s) retenue(s) pour établir les inventaires de formes (enquête par exemple)
 3. des indications spécifiant si les formes proposées sont considérées comme devant être connues en réception ou bien en réception ainsi bien qu'en production
 4. des inventaires des réalisations linguistiques des notions générales, des actes de parole et des notions spécifiques/éléments lexicaux et des éléments morpho-syntaxiques dont la maîtrise est tenue pour caractéristique de ce niveau³.

Eléments optionnels ou souhaitables

- Les descriptions peuvent aussi comporter d'autres traits communs comme :
 1. un inventaire des domaines et situations de communication concernés
 2. un inventaire de formes textuelles (répertoire de genres de discours, par exemple) attendues à ce niveau, en distinguant leur maîtrise en réception et en production
 3. une description ou exemplification des genres discursifs concernés (par ex. des schémas d'interaction orale prévisible)
 4. un inventaire des bases de connaissances et de compétences culturelles et interculturelles concernées.

³ Sur la définition de morphologie, morphophonologie et syntaxe, voir le *Cadre...* p. 90 et 91.

- Il est souhaitable que les descriptions comportent
 1. un inventaire des éléments phonétiques et intonatifs dont la maîtrise est tenue pour caractéristique de ce niveau
 2. un inventaire des formes graphiques dont la maîtrise est tenue pour caractéristique de ce niveau
 3. un inventaire du type de connaissances et de compétences culturelles et interculturelles dont la maîtrise est tenue pour caractéristique de ce niveau
 4. un inventaire des stratégies d'apprentissage et d'auto apprentissage tenues pour caractéristique de ce niveau
 5. un index général, en particulier pour rendre possible la consultation des versions papier de ces documents.

2. Méthodologie de réalisation

Afin d'assurer à ces descriptions des niveaux de référence par langue un certain statut scientifique et une audience sociale compatibles avec leur finalité :

- L'élaboration de ces descriptions se fonde, selon les ressources disponibles pour chaque langue :
 1. sur des inventaires statistiques de fréquence, incluant des usages oraux
 2. sur le dépouillement de grands corpus (non exclusivement littéraires)
 3. sur les connaissances tenues pour établies relativement à l'acquisition de cette langue, en milieu « naturel » et en milieu institutionnel, éventuellement sous forme de séquences d'acquisition
 4. sur des productions d'apprenants, en particulier sur des données langagières produites en situation d'évaluation (corpus d'examens de langues)
 5. sur les démarches et les concepts utilisés pour l'analyse du discours (dont les analyses de conversation)
 6. sur les connaissances établies relativement aux usages oraux spontanés et à leurs variations sociales
 7. Sur la connaissance intuitive et réflexive qu'ont de cette langue des informateurs avertis et de haut niveau de compétence.
- L'élaboration de ces descriptions est réalisée, dans toute la mesure du possible, par une équipe unique, comprenant éventuellement des sous-équipes spécialisées dans la réalisation de tel ou tel niveau ; s'il ne s'agit pas des mêmes équipes, une relation étroite devra être établie afin d'assurer une pleine cohérence.
- Ces équipes de réalisation comprennent, dans toute la mesure du possible, des spécialistes
 1. en linguistique, sociolinguistique, analyse du discours, lexicologie...
 2. en didactique des langues et des cultures
 3. en évaluation et certification des acquis et connaissances en langues
 4. en traitement automatique du langage ou en ingénierie informatique.
- La réalisation articulée de plusieurs descriptions de niveaux (et non d'un seul) devra être programmée par les autorités éducatives (ministère, université, ...) responsable de l'initiative de l'élaboration de ces travaux. On peut choisir de « partir » de A1 pour « remonter », vers C2, ou de

« partir » de B2 puis de réaliser A1 pour spécifier ensuite A2 et B1, de ne prévoir dans un premier temps que les niveaux de A1 à B2...

- La réalisation de ces descriptions des niveaux de référence est assurée d'un soutien ou d'une caution officielle de nature politique et scientifique (ministère de l'Education, des affaires étrangères, Institut scientifique spécialisé...) qui en assure la légitimité et la diffusion dans les milieux éducatifs
- Les formes de diffusion de ces descriptions sont prises en compte dès le début de leur réalisation (en particulier, si un support informatique est envisagé). Elles peuvent être prises en charge par un seul éditeur, qui en assurera au moins la publication sous forme d'ouvrage papier. Une publication sur l'Internet présente en outre l'avantage de permettre à un large public spécialisé de prendre une part active à l'élaboration et aux évolutions de descriptions de niveaux de référence.

On trouvera dans les annexes de ce document du matériel et d'autres suggestions techniques plus précises pour la réalisation des inventaires.

Il convient de rappeler que la réalisation de ces descriptions des niveaux de référence du CECR langue par langue et niveau par niveau n'est pas une fin en soi. Celles-ci visent à créer de la transparence dans les objectifs d'enseignement et les certifications, car c'est une garantie d'équité et une condition de la comparabilité des enseignements de langues en Europe. Ces descriptions visent essentiellement à permettre de construire, après le CECR et comme celui-ci, des programmes d'enseignement diversifiés qui autorisent la mise en place d'une éducation plurilingue des Européens, condition et forme de l'exercice de la citoyenneté démocratique.

ANNEXES

I. Les actes de langage

Principes de réalisation

- Dans la mesure du possible, les équipes chargées de la réalisation des descriptions des niveaux de référence par langue se concertent pour envisager la possibilité d'adopter une classification minimale commune des formes retenues
- La typologie et la classification interne des actes de langage (ou fonctions) demeurent inchangées de niveau en niveau pour une même langue, la dénomination d'un même acte demeure inchangée
- Un commentaire succinct précise les caractéristiques ethnolinguistiques de certains actes, réputés peu familiers aux apprenants ou de réalisation délicate
- De mêmes principes pour la classification des formes à l'intérieur de chaque acte de langage sont identifiés. Ils sont utilisés en fonction des nécessités de chaque langue : classement en catégories formelles (nom, verbe ...), par niveau de langue, selon l'intensité...
- Les inventaires des formes réalisant les actes considérés font une place aux usages oraux spontanés « ordinaires »
- Les inventaires retiennent les réalisations aussi indépendantes du contexte que possible, puisque tout acte peut, dans une situation de communication donnée être réalisé par un ensemble ouvert de formes (- *Le téléphone !* (= demande de faire) – *Je suis sous la douche* (= refus), mais : *je suis sous la douche* n'est pas l'expression d'un refus dans toutes les circonstances.)
- Ils n'excluent pas les interjections ou mots-phrases (qui peuvent être aussi classées dans les inventaires de notions générales ou spécifiques ou encore dans les relevés grammaticaux)
- Ces inventaires, qui seront les seuls de nature phrastique des référentiels comportent des indications d'intonation et/ou sont disponibles sous forme enregistrée
- Tous les actes de discours sont décrits à tous les niveaux (sauf peut-être certains au niveau A1), pour permettre aux apprenants de disposer de ressources verbales, même minimales, pour s'exprimer en toute circonstance
- Les actes de langage sont exemplifiés, en tant que de besoin

Exemples de classification des actes de langages/fonctions

Inventaire des fonctions dans <i>Vantage Level</i>	Sommaire des fonctions de Niveau B2 pour le français (chapitre 3)
<p>1. Imparting and seeking information</p> <p>1.1. identifying and specifying 1.2. stating and reporting (describing, narrating) 1.3. correcting 1.4. asking 1.5. answering questions</p>	<p>3.1. Interagir à propos d'informations</p> <p>3.1.1. Identifier 3.1.2. Affirmer 3.1.3. Décrire 3.1.4. Raconter 3.1.5. S'informer 3.1.6. Confirmer, démentir 3.1.7. Rectifier 3.1.8. Répondre à une demande d'information</p>
<p>2. Expressing and finding out attitudes</p> <p>2.1. attitudes to matters of fact 2.2. expressing knowledge, memory, belief 2.3. expressing modality 2.4. expressing and enquiring about volition 2.5. expressing moral attitudes</p>	<p>3.2. Interagir à propos d'opinions ou de positions</p> <p>3.2.1. Exprimer son point de vue 3.2.2. Exprimer son accord 3.2.3. Exprimer un désaccord 3.2.4. Exprimer son approbation 3.2.5. Exprimer sa désapprobation 3.2.6. Protester 3.2.7. Dire que l'on sait 3.2.8. Exprimer son ignorance 3.2.9. Exprimer le fait de se souvenir 3.2.10. Exprimer le fait d'avoir oublié 3.2.11. Rappeler quelque chose à quelqu'un 3.2.12. Exprimer des degrés de certitude 3.2.13. Exprimer sa capacité de faire quelque chose 3.2.14; Exprimer son désir (de faire) quelque chose 3.2.15. Exprimer son intention de faire quelque chose 3.2.16. Exprimer l'obligation, l'interdit 3.2.17. Exprimer une norme morale ou sociale 3.2.18. Accuser, s'accuser, avouer 3.2.19. Rejeter une accusation 3.2.20. S'excuser</p>
<p>3. Deciding on and managing course of action</p> <p>3.1. suggesting a joint course of action (involving both speaker and addressee) 3.2. agreeing to a suggestion 3.3. requesting someone to do something 3.4. responding to a request 3.5. offering assistance 3.6. giving advice 3.7. giving warnings 3.8. giving encouragement 3.9. asking permission 3.10. granting permission 3.11. refusing or withholding permission 3.12. prohibiting someone from doing something</p>	<p>3.4. Interagir à propos d'activités ou d'actions</p> <p>3.4.1. Demander à quelqu'un qu'il fasse quelque chose 3.4.2. Répondre à une demande 3.4.3. Proposer à quelqu'un qu'il fasse quelque chose 3.4.4. Proposer à quelqu'un de faire quelque chose ensemble 3.4.5. Proposer à quelqu'un de faire quelque chose à sa place ou pour lui, de l'aider 3.4.6. Proposer à quelqu'un de lui donner, offrir, prêter quelque chose 3.4.8. Conseiller 3.4.9. Mettre en garde 3.4.10. Encourager 3.4.11. Demander une autorisation, un accord 3.4.12. Donner une autorisation</p>

<p>3.13. offering to do something for someone 3.14. offering somebody something 3.15. inviting someone to do something 3.16. declining an offer or invitation 3.17. enquiring whether an offer or invitation is accepted</p>	<p>3.4.13. Refuser 3.4.14. Interdire 3.4.15. Contester une interdiction 3.4.16. Menacer 3.4.17. Promettre 3.4.18. Reprocher</p>
	<p>3.3. Interagir à propos d'émotions ou de sentiments</p> <p>3.3.1. Exprimer le plaisir, la joie, le bonheur 3.3.2. Exprimer la tristesse, l'abattement 3.3.3. Interroger sur la joie ou la tristesse 3.3.4. Consoler, encourager, réconforter 3.3.5. Exprimer sa sympathie 3.3.6. Exprimer son espoir 3.3.7. Exprimer sa déception 3.3.8. Exprimer sa peur, son inquiétude, son angoisse 3.3.9. Rassurer 3.3.10. Exprimer son soulagement 3.3.11. Exprimer la souffrance physique 3.3.12. Exprimer le fait d'aimer, d'apprécier quelque chose ou quelqu'un 3.3.13. Exprimer le fait de ne pas aimer 3.3.14. Exprimer la préférence 3.3.15. Exprimer sa satisfaction 3.3.16. Exprimer l'insatisfaction, se plaindre 3.3.17. Interroger sur la satisfaction ou l'insatisfaction 3.3.18. Exprimer sa colère, sa mauvaise humeur 3.3.19. Réagir à la colère ou la mauvaise humeur d'autrui 3.3.20. Insulter 3.3.21. Proférer des jurons 3.3.22. Exprimer son intérêt pour quelque chose 3.3.23. Exprimer son intérêt pour ce que dit quelqu'un 3.3.24. Exprimer sa surprise 3.3.25. Exprimer le fait de ne pas être surpris 3.3.26. Exprimer son indifférence 3.3.27. Exprimer sa gratitude, sa reconnaissance, remercier</p>
<p>4. Socialising</p> <p>4.1. attracting attention 4.2. greeting people 4.3. replying to a greeting 4.4. terms of endearment 4.5. making introductions 4.6. making someone welcome 4.7. at a meal 4.8. proposing a toast 4.9. congratulating someone 4.10. good wishes 4.11. taking leave</p>	<p>3.5 Interagir dans les rituels sociaux</p> <p>3.5.1. S'excuser 3.5.2. Attirer l'attention 3.5.3. Saluer 3.5.4 Répondre à une salutation 3.5.5. Présenter quelqu'un 3.5.6. Se présenter 3.5.7. Répondre à une présentation 3.5.8. Accueillir quelqu'un 3.5.9. Porter un toast, trinquer 3.5.10. Féliciter 3.5.11. Présenter ses condoléances 3.5.12. Adresser un souhait à quelqu'un 3.5.13. Prendre congé</p>
<p>5. Structuring discourse</p> <p>5.1. opening</p>	<p>3.6 Structurer son propos</p> <p>3.6.1. annoncer un plan, un développement</p>

<p>5.2. introducing a theme 5.3. expressing an opinion 5.4. enumerating 5.5. exemplifying 5.6. emphasising 5.7. defining 5.8. summarising 5.9. changing the theme 5.10. asking someone to pass a new theme 5.11. asking someone's opinion 5.12. showing that one is following a person's discourse 5.13. interrupting, asking for the floor 5.14. objecting / protesting 5.15. asking someone to be silent 5.16. indicating a wish to continue 5.17. encouraging someone to continue 5.18. indicating that one is coming to an end 5.19. closing 5.20. using the telephone 5.21. letters</p>	<p>3.6.2. Introduire une histoire, un récit, une anecdote 3.6.3. Introduire une information 3.6.4. Introduire un thème, un sujet 3.6.5. Développer un thème, un sujet 3.6.6. Souligner, mettre en évidence 3.6.7. Faire une transition 3.6.8. Proposer un nouveau thème, un nouveau sujet 3.6.9. Rejeter un thème, un sujet 3.6.10. Ouvrir une digression 3.6.11. Fermer une digression 3.6.12. Revenir sur un thème, un sujet déjà abordé 3.6.13. Donner un exemple 3.6.14. Rapporter des propos 3.6.15. Citer 3.6.16. Résumer 3.6.17. Se corriger, se reprendre 3.6.18. Chercher un mot ou une phrase 3.6.19. Remplacer un mot oublié ou inconnu 3.6.20. Demander de l'aide à propos d'un mot, d'une expression 3.6.21. Conclure son propos 3.6.22. Commencer un courrier 3.6.23. Conclure un courrier</p>
<p>6. Assuring and repairing communication</p> <p>6.1. signalling non-understanding 6.2. asking for repetition 6.3. asking for confirmation 6.4. asking for definition or clarification 6.5. asking someone to spell something 6.6. asking for something to be written down 6.7. expressing ignorance of the word or expression required 6.8. appealing for assistance in finding an expression 6.9. filling hesitation pauses while looking for a forgotten word or phrase 6.10. substituting for a forgotten noun or name 6.11. asking someone to speak more slowly 6.12. what to do if the interlocutor does not understand 6.13. asking if you have been understood</p>	<p>3.7 Structurer l'interaction verbale</p> <p>3.7.1. Commencer une conversation 3.7.2. Prendre la parole au cours d'une conversation 3.7.3. demander la parole 3.7.4. Reprendre la parole après avoir été interrompu 3.7.5. Empêcher quelqu'un de parler 3.7.6. S'assurer que son interlocuteur a bien compris 3.7.7. S'assurer de bien comprendre son interlocuteur</p>

II. Notions générales et « grammaire »

Notions générales

- Les descriptions des niveaux de référence présentent des inventaires de formes (lexicales, essentiellement) réalisant des notions générales. Celles-ci prennent en charge l'expression de d'universaux sémantiques comme : l'expression de la quantité, de la qualité, de l'espace, du temps ...
- Ce matériel linguistique est organisé suivant les mêmes catégories d'une langue à l'autre
- Ces descriptions prennent aussi en charge des traits sémantiques spécifiques, qui peuvent être différents d'une langue à l'autre
- Ces inventaires sont inter reliés à ceux de la section « grammaire », où sont listés d'autres moyens d'exprimer les mêmes notions (par exemple : temps) et à la section lexicque/notions spécifiques (en particulier pour le notions générales de portée non universelle ; voir plus haut)

Structure des inventaires des notions générales pour le français (d'après Niveau B2)	
4.1. Existence 4.1.1. Présence, absence 4.1.2. Disponibilité 4.1.3. Qualité 4.1.4. Occurrence, non-occurrence 4.1.5. Certitude, probabilité	
4.2. Quantité 4.2.1. Nombres 4.2.2. Quantité relative 4.2.3. Mesures 4.2.3.1. Mesures générales 4.2.3.2. Taille 4.2.3.3. Dimension 4.2.3.4. Distance 4.2.3.5. Vitesse 4.2.3.6. Poids 4.2.3.7. Surface 4.2.3.8. Volume, capacité 4.2.3.9. Température	
4.3. Espace 4.3.1. Localisation 4.3.2. Position absolue 4.3.3. Position relative 4.3.4. Distance 4.3.5. Mouvement 4.3.6. Orientation, direction	

<p>4.4. Temps</p> <p>4.4.1. Divisions du temps</p> <p>4.4.2. Localisation dans le temps : présent, passé, avenir (voir également 4.4.1. <i>Divisions du temps</i>)</p> <p> 4.4.2.1. Présent</p> <p> 4.4.2.2. Passé</p> <p> 4.4.2.3. Avenir</p> <p>4.4.3. Aspects du déroulement</p> <p> 4.4.3.1. Simultanéité</p> <p> 4.4.3.2. Antériorité</p> <p> 4.4.3.3. Postériorité</p> <p> 4.4.3.4. Commencement</p> <p> 4.4.3.5. Achèvement</p> <p> 4.4.3.6. Accompli récent</p> <p> 4.4.3.7. Continuation</p> <p> 4.4.3.8. Répétition</p> <p> 4.4.3.9. Durée</p> <p> 4.4.3.10. Fréquence</p> <p> 4.4.3.11. Permanence et changement</p>	
<p>4.5. Qualités des choses et des personnes</p> <p>4.5.1. Qualités physiques</p> <p> 4.5.1.1. Formes et figures</p> <p> 4.5.1.2. Dimensions</p> <p> 4.5.1.3. Consistance, résistance</p> <p> 4.5.1.4. Humidité</p> <p> 4.5.1.5. Matière</p> <p> 4.5.1.6. Visibilité, vue</p> <p> 4.5.1.7. Audibilité, audition</p> <p> 4.5.1.8. Goût</p> <p> 4.5.1.9. Odeur</p> <p> 4.5.1.10. Couleur</p> <p> 4.5.1.11. Âge, ancienneté</p> <p>4.5.2. Appréciation qualitative</p> <p> 4.5.2.1. Globale</p> <p> 4.5.2.2. Acceptabilité, adéquation</p> <p> 4.5.2.3. Conformité</p> <p> 4.5.2.4. Réussite, succès</p> <p> 4.5.2.5. Utilité</p> <p> 4.5.2.6. Capacité, compétence</p> <p> 4.5.2.7. Importance</p> <p> 4.5.2.8. Normalité</p> <p> 4.5.2.9. Éventualité</p>	
<p>4.6. Relations logiques</p> <p>4.6.1. Conjonction</p> <p>4.6.2. Disjonction</p> <p>4.6.3. Opposition, concession</p> <p>4.6.4. Comparaison</p> <p> 4.6.4.1. Similitude, différence</p> <p> 4.6.4.2. Égalité, infériorité, supériorité</p> <p>4.6.5. Inclusion, exclusion</p> <p>4.6.6. Cause, conséquence</p> <p>4.6.7. Finalité</p> <p>4.6.8. Condition</p>	

Pour la classification des notions générales retenue pour le français, on note que la section 5 est celle qui comporte des traits généraux mais spécifiques (humidité, résistance), alors que les autres sections (existence, quantité, espace, temps, relations « logiques ») sont de nature universelle.

« Grammaire »

- La section dite souvent **grammaire** (morphologie, morphophonologie, syntaxe dans le CECR) est constituée d'inventaires des formes et de structures réputées caractériser la communication à tel ou tel niveau spécifié par le CECR.
- Ces inventaires n'ont pas de finalité explicative ou philologique/historique : ils décrivent des compétences et non la langue
- Ils prennent en considération des énoncés autres que ceux attestés à l'écrit
- Ils utilisent une classification identique pour tous les niveaux
- Ils adoptent une terminologie unique pour toutes les sections qui les constituent d'une description de référence à l'autre, pour une même langue
- Ils se fondent sur les descriptions scientifiques/universitaires disponibles
- Les descriptions de niveaux de référence relatifs à des langues historiquement, formellement et/ou structurellement apparentées s'efforcent d'adopter une terminologie partagée
- Ces inventaires sont susceptibles d'utiliser des catégories descriptives relevant de points de vue théoriques différents. Ils explicitent alors ces choix.
- Ils prennent en compte les phénomènes de combinatoire (au niveau des syntagmes) et les aspects locutionnels de la langue, en relation avec les notions générales et spécifiques (en particulier pour les niveaux C)
- Ils précisent, dans toute la mesure du possible, ce qui doit être acquis à un haut niveau d'automatisation, ce qui doit être acquis partiellement, ce qui doit être reconnu et interprétable de ce qu'il est souhaitable d'enseigner sous forme systématique, partout où les enseignements réflexifs et analytiques sont tenus pour appropriés et efficaces.

III. Notions spécifiques

- Les inventaires des descriptions des niveaux de référence utilisent une typologie et/ou une classification interne minimale de celle-ci communes à toutes les langues (par domaines et sous domaines lexicaux)
- Les inventaires de notions spécifiques ne constituent pas des dictionnaires. Ils ne précisent donc les significations et les caractéristiques formelles (genre, par ex.) qu'en tant que de besoin
- Les inventaires de notions spécifiques tiennent compte des mots internationaux (en particulier pour les niveaux A)

- Les inventaires de notions spécifiques tiennent compte des mots transparents (par ex. pan romans, pan slaves ..., d'origine savante grecque et latine...)
- Les inventaires de notions spécifiques comportent un nombre d'éléments comparables d'une langue à l'autre pour le même niveau
- Ces inventaires comportent des listes ouvertes (noms de nombre, de couleurs, d'aliments) à partir d'un certain niveau (qui pourrait être A2)
- Ces inventaires comportent des éléments d'emploi régional à partir des niveaux où une telle compétence est spécifiée par le *Cadre*.

Des référentiels spécifiques décrivant uniquement une variété régionale sont possibles. Ils adoptent les mêmes procédures et traits communs que les référentiels décrivant les variétés standards.